



www.direct-assurance.fr

Tél. : 09 70 80 80 02
(Numéro non surtaxé)



Proposition de Contrat n°

6 231 123 166

Identifiant client : 1 729 980 066

Date d'effet souhaitée : 01/01/2015

Suresnes, le 03/12/2014

COMMENT SOUSCRIRE RAPIDEMENT

Nous avons bien enregistré **votre règlement de 223,00 €**. Vous bénéficiez d'une **garantie provisoire jusqu'au 30/01/2015**.

Pour établir votre contrat définitif*, voici maintenant la marche à suivre.

1 - DOCUMENT A OBTENIR RAPIDEMENT DE VOTRE ASSUREUR ACTUEL

- Le relevé d'informations

Pour établir votre contrat auto Direct Assurance, nous avons besoin d'un relevé d'informations concernant le conducteur principal pour la période du 03/12/2012 au 03/12/2014.

Pour cela, il vous suffit de compléter et de signer la "Demande de relevé d'information" ci-jointe, et de l'envoyer à votre compagnie actuelle. Une fois reçu, joignez-le aux autres documents à nous retourner.

Important : si pendant cette période vous avez été assuré par différentes compagnies, vous devez nous fournir tous les relevés correspondants.

2 - DOCUMENTS A NOUS RETOURNER

Avant le 25/01/2015 :

Par internet :
depuis direct-assurance.fr,
rubrique Nous contacter /
Justificatifs à fournir

Par courrier à :
Direct Assurance
TSA 61035
59784 Lille CEDEX 09

- l'exemplaire de la proposition de contrat ci-jointe qui nous est destiné, daté et signé

Lisez attentivement ce document : il récapitule les informations que vous nous avez déclarées et les garanties que vous avez choisies. Si ce document est incomplet ou non conforme à vos déclarations, appelez-nous : nous vous enverrons une nouvelle proposition sous 48 heures.

Important : vous avez signé électroniquement votre proposition de contrat ?

Dans ce cas, inutile de nous la renvoyer par courrier.

- la demande de résiliation et de relevé d'informations complétée et signée

Pour souscrire votre contrat auto Direct Assurance, il vous faut résilier votre assurance actuelle et nous fournir un relevé d'informations pour la période du 03/12/2012 au 20141203.

- l'original du (ou des) relevé(s) d'informations d'assurance auto du conducteur principal pour la période du 03/12/2012 au 03/12/2014, que vous aurez reçu de votre (vos) assureur(s).

- votre règlement de 24,00 €

(merci de vous reporter au document « Votre règlement » joint à ce courrier)

- la photocopie de la carte grise définitive de la voiture

Aucun des documents expédiés ne vous sera retourné. Nous vous conseillons d'en conserver des copies.

A réception de votre dossier complet, si tous les éléments sont conformes aux informations de votre proposition de contrat signée, nous vous adresserons vos Conditions personnelles, votre carte verte définitive et votre certificat d'assurance.

3 - SUIVI DE LA RECEPTION DE VOS DOCUMENTS

Sur direct-assurance.fr, dans votre Espace Personnel, vous pourrez suivre à tout moment l'avancement de votre souscription en consultant la liste des documents reçus.

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, appelez-nous. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

IMPORTANT

Votre garantie provisoire prend fin le 30/01/2015 à 24 h. Pour prolonger vos garanties et établir votre contrat, nous avons besoin de l'ensemble de vos documents avant cette date.

Si nous ne les avons pas reçus à cette date, nous considérerons que vous renoncez à votre souscription et vous ne serez plus assuré à partir du 30/01/2015 à 24 h. Nous conserverons l'intégralité de la cotisation perçue, en accord avec les conditions de la garantie provisoire.

* Sous réserve d'acceptation de la souscription par Direct Assurance.

Direct Assurance



PROPOSITION DE CONTRAT

du 03/12/2014

www.direct-assurance.frTél. : 09 70 80 80 02
(Numéro non surtaxé)Contrat Auto n° 6 231 123 166
Date d'effet souhaitée : 01/01/2015Offre réservée à :
MONSIEUR Luc Mercury
11 IMPASSE VERCORS
84000 AVIGNON

LES CARACTÉRISTIQUES DU VÉHICULE ASSURÉ

Marque : DACIA	Date d'établissement de la carte grise : 09/2013
Appellation commerciale : LODGY	Lieu de garage habituel : parking découvert collectif 84000 AVIGNON
Modèle : TCE 115 PRESTIGE	Remorque de plus de 750 kg : non
Puissance fiscale : 6	Coefficient de réduction/majoration : 50 (bonus 50 %) depuis 3 ans et plus.
Immatriculation : CY-372-XX	Votre offre fidélité "Bonus 50, Bonus toujours" : acquise
1ère mise en circulation : 09/2013	

LES GARANTIES CHOISIES

GARANTIES	MONTANT MAXIMUM	FRANCHISE
Dommmages causés à autrui	Voir Conditions Spéciales	Sans
Dommmages tous accidents, Vol, tentative de vol, Incendie, Attentats	Valeur du véhicule (et 460,00 € pour les accessoires)	240,00 € + 10 % du montant des réparations ou de la valeur du remplacement du véhicule avec un maximum de 595,00 €
Bris de glace	Frais réels	90,00 €
Catastrophes naturelles	Valeur du véhicule	380,00 €
Catastrophes technologiques	Valeur du véhicule	Sans
Tempêtes et événements climatiques	Valeur du véhicule	225,00 €
Défense Pénale et Recours/Protection juridique	4600,00 €	Sans
Assistance	Voir Conditions Spéciales	Voir Conditions Spéciales
Garantie Personnelle du Conducteur	400 000,00 €	Taux d'AIPP supérieur à 10%

LA FORMULE PROPOSÉE ET VOTRE COTISATION ANNUELLE

Votre cotisation annuelle : Formule Tous Risques : 247,00 € dont 40,97 € de taxes
et 1,34 € de TVA

(TTC après bonus/malus)

Mode de paiement : Annuel

Avantages inclus dans votre tarif

- Kilométrage illimité - Assistance remorquage et passagers 24h/24 - Garantie Personnelle du Conducteur
- Pas d'avance de frais pour vos réparations dans nos garages partenaires, si le sinistre est garanti
- Bonus 50, Bonus toujours

LES CONDITIONS D'APPLICATION DE VOS GARANTIES CHOISIES

Les garanties sont détaillées dans les Conditions Générales auto et dans les Conditions Spéciales.

Proposition du : 03/12/2014 Numéro de contrat : 6 231 123 166
Date d'effet : A compter du 01/01/2015 (0 heure) jusqu'au 31/12/2015 (0 heure), si la cotisation demandée est réglée.
Echéance principale : 1er janvier de chaque année.
Reconduction : Automatiquement pour 1 an à chaque échéance principale.

JE DÉCLARE

Le propriétaire : MONSIEUR Luc Mercury AVIGNON, 84000.
Le conducteur principal : MONSIEUR Luc Mercury AVIGNON, 84000, né en 09/1971, concubin, permis B délivré en 03/1990. A été assuré comme conducteur principal au moins un an dans les 24 derniers mois.
Usage : utilise le véhicule pour les déplacements privés et le trajet aller et retour vers un lieu de travail unique.
Stationnement : véhicule stationné à AVIGNON 84000.
Le conducteur secondaire : MADEMOISELLE Mathilde Mourgues, AVIGNON, 84000, née en 11/1970, concubine, concubine du conducteur principal, permis B délivré en 04/1989. L'usage du véhicule par le conducteur secondaire doit être au plus équivalent à celui du conducteur principal. A été assurée comme conducteur au moins 1 an dans les 24 derniers mois. Reste conducteur principal d'un autre véhicule.
Les sinistres déclarés entre 02/12/2012 et 03/12/2014 : - s'agissant des conducteurs désignés ci-dessus, tout accident avec tout véhicule alors qu'ils le conduisaient, et - concernant le véhicule désigné au recto du document et les véhicules qui l'ont précédé, tout bris de glaces, vol, tentative de vol, incendie, vandalisme, événements climatiques, catastrophes naturelles, attentat, accident de parking, accident lors d'un prêt de volant, sont les suivants :
Aucun.

JE DÉCLARE AUSSI

- que les informations reproduites sur ce document sont exactes, complètes et sincères,
- que les conducteurs n'ont pas fait l'objet d'une suspension de permis de conduire, ou d'une annulation de permis de conduire prononcée ou notifiée au cours des 36 derniers mois,
- avoir pris connaissance des Conditions Générales et Conditions Spéciales en vigueur communiquées par Direct Assurance et disponibles sur www.direct-assurance.fr ou, par courrier, sur simple demande auprès de vos conseillers.
- avoir pris connaissance des Conditions de la garantie provisoire reçues avec ma proposition de contrat
- qu'aucun de mes précédents contrats d'assurance auto, au cours des 36 derniers mois, n'a été résilié pour défaut de paiement de cotisation ou annulé pour fausse déclaration
- que mon véhicule est en règle vis à vis du contrôle technique obligatoire.

Je m'engage à informer l'assureur de toute modification des informations ci-dessus et de tout sinistre survenu entre la date de cette proposition et la date d'effet de mon contrat. Je prends note que cela peut modifier mon coefficient de bonus/malus et ma cotisation.

J'accepte que mon contrat soit établi conformément à cette proposition. Les réponses fournies dans ce questionnaire sont obligatoires pour établir cette proposition d'assurance : en cas d'assurance, toute omission ou fausse réponse peut réduire ou exclure le droit à indemnisation.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et d'information et, si justifié, d'un droit de rectification pour toutes les informations vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en nous contactant à l'adresse suivante : Direct Assurance, Service Consommateurs 48 rue Carnot - CS 50025 - 92158 Suresnes Cedex. Les destinataires des vos données personnelles, dans le cadre de l'établissement de la proposition d'assurance, de la conclusion ou de l'exécution de votre contrat, sont nos collaborateurs, toutes autres personnes appelées à en connaître, ou intervenant dans la gestion d'un sinistre, tant en France, au Maroc, à l'Ile Maurice, ou en Inde, et tout organisme professionnel habilité à centraliser les données issues des contrats d'assurance.

Les données personnelles recueillies à l'occasion de la vie de votre contrat pourront être utilisées par l'assureur dans le cadre de la mise en oeuvre d'un traitement de lutte contre la fraude aux prestations d'assurance et dans ce cadre être transmises à des organismes professionnels de lutte contre la fraude ainsi qu'à des enquêteurs.

Le transfert hors de l'Union Européenne des données personnelles collectées et traitées a été autorisé par la CNIL et est encadré par les clauses contractuelles types établies par la Commission Européenne.

Pour des besoins de formations, les appels sont susceptibles d'être enregistrés et sont détruits dans un délai de 60 jours.

Je reconnais être informé(e) que vous pouvez utiliser mes données pour me proposer des offres de vos partenaires sauf opposition de ma part en cochant la case ci-contre .

Je reconnais avoir reçu un exemplaire des Conditions Générales (Cf. Chapitre La Vie du Contrat), reprenant les dispositions de l'article L112-2-1 III du Code des assurances. J'ai bien noté que dans le cadre de la conclusion à distance de mon contrat d'assurance automobile, je ne dispose pas d'un droit de renonciation, sauf en cas de démarchage (art. L. 112-9 Code des assurances).

A, le

Votre signature pour accord :

Direct Assurance



PROPOSITION DE CONTRAT

du 03/12/2014

www.direct-assurance.fr

Tél. : 09 70 80 80 02
(Numéro non surtaxé)



Contrat Auto n° 6 231 123 166
Date d'effet souhaitée : 01/01/2015

Offre réservée à :
MONSIEUR Luc Mercury
11 IMPASSE VERCORS
84000 AVIGNON

LES CARACTÉRISTIQUES DU VÉHICULE ASSURÉ

Marque : DACIA	Date d'établissement de la carte grise : 09/2013
Appellation commerciale : LODGY	Lieu de garage habituel : parking découvert collectif 84000 AVIGNON
Modèle : TCE 115 PRESTIGE	Remorque de plus de 750 kg : non
Puissance fiscale : 6	Coefficient de réduction/majoration : 50 (bonus 50 %) depuis 3 ans et plus.
Immatriculation : CY-372-XX	Votre offre fidélité "Bonus 50, Bonus toujours" : acquise
1ère mise en circulation : 09/2013	

LES GARANTIES CHOISIES

GARANTIES	MONTANT MAXIMUM	FRANCHISE
Dommmages causés à autrui	Voir Conditions Spéciales	Sans
Dommmages tous accidents, Vol, tentative de vol, Incendie, Attentats	Valeur du véhicule (et 460,00 € pour les accessoires)	240,00 € + 10 % du montant des réparations ou de la valeur du remplacement du véhicule avec un maximum de 595,00 €
Bris de glace	Frais réels	90,00 €
Catastrophes naturelles	Valeur du véhicule	380,00 €
Catastrophes technologiques	Valeur du véhicule	Sans
Tempêtes et événements climatiques	Valeur du véhicule	225,00 €
Défense Pénale et Recours/Protection juridique	4600,00 €	Sans
Assistance	Voir Conditions Spéciales	Voir Conditions Spéciales
Garantie Personnelle du Conducteur	400 000,00 €	Taux d'AIPP supérieur à 10%

LA FORMULE PROPOSÉE ET VOTRE COTISATION ANNUELLE

Votre cotisation annuelle : Formule Tous Risques : 247,00 € dont 40,97 € de taxes
et 1,34 € de TVA

(TTC après bonus/malus)

Mode de paiement : Annuel

Avantages inclus dans votre tarif

- Kilométrage illimité - Assistance remorquage et passagers 24h/24 - Garantie Personnelle du Conducteur
- Pas d'avance de frais pour vos réparations dans nos garages partenaires, si le sinistre est garanti
- Bonus 50, Bonus toujours

LES CONDITIONS D'APPLICATION DE VOS GARANTIES CHOISIES

Les garanties sont détaillées dans les Conditions Générales auto et dans les Conditions Spéciales.

Proposition du : 03/12/2014 Numéro de contrat : 6 231 123 166
Date d'effet : A compter du 01/01/2015 (0 heure) jusqu'au 31/12/2015 (0 heure), si la cotisation demandée est réglée.
Echéance principale : 1er janvier de chaque année.
Reconduction : Automatiquement pour 1 an à chaque échéance principale.

JE DÉCLARE

Le propriétaire : MONSIEUR Luc Mercury AVIGNON, 84000.
Le conducteur principal : MONSIEUR Luc Mercury AVIGNON, 84000, né en 09/1971, concubin, permis B délivré en 03/1990. A été assuré comme conducteur principal au moins un an dans les 24 derniers mois.
Usage : utilise le véhicule pour les déplacements privés et le trajet aller et retour vers un lieu de travail unique.
Stationnement : véhicule stationné à AVIGNON 84000.
Le conducteur secondaire : MADEMOISELLE Mathilde Mourgues, AVIGNON, 84000, née en 11/1970, concubine, concubine du conducteur principal, permis B délivré en 04/1989. L'usage du véhicule par le conducteur secondaire doit être au plus équivalent à celui du conducteur principal. A été assurée comme conducteur au moins 1 an dans les 24 derniers mois. Reste conducteur principal d'un autre véhicule.
Les sinistres déclarés entre 02/12/2012 et 03/12/2014 : - s'agissant des conducteurs désignés ci-dessus, tout accident avec tout véhicule alors qu'ils le conduisaient, et - concernant le véhicule désigné au recto du document et les véhicules qui l'ont précédé, tout bris de glaces, vol, tentative de vol, incendie, vandalisme, événements climatiques, catastrophes naturelles, attentat, accident de parking, accident lors d'un prêt de volant, sont les suivants :
Aucun.

JE DÉCLARE AUSSI

- que les informations reproduites sur ce document sont exactes, complètes et sincères,
- que les conducteurs n'ont pas fait l'objet d'une suspension de permis de conduire, ou d'une annulation de permis de conduire prononcée ou notifiée au cours des 36 derniers mois,
- avoir pris connaissance des Conditions Générales et Conditions Spéciales en vigueur communiquées par Direct Assurance et disponibles sur www.direct-assurance.fr ou, par courrier, sur simple demande auprès de vos conseillers.
- avoir pris connaissance des Conditions de la garantie provisoire reçues avec ma proposition de contrat
- qu'aucun de mes précédents contrats d'assurance auto, au cours des 36 derniers mois, n'a été résilié pour défaut de paiement de cotisation ou annulé pour fausse déclaration
- que mon véhicule est en règle vis à vis du contrôle technique obligatoire.

Je m'engage à informer l'assureur de toute modification des informations ci-dessus et de tout sinistre survenu entre la date de cette proposition et la date d'effet de mon contrat. Je prends note que cela peut modifier mon coefficient de bonus/malus et ma cotisation.

J'accepte que mon contrat soit établi conformément à cette proposition. Les réponses fournies dans ce questionnaire sont obligatoires pour établir cette proposition d'assurance : en cas d'assurance, toute omission ou fausse réponse peut réduire ou exclure le droit à indemnisation.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et d'information et, si justifié, d'un droit de rectification pour toutes les informations vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en nous contactant à l'adresse suivante : Direct Assurance, Service Consommateurs 48 rue Carnot - CS 50025 - 92158 Suresnes Cedex. Les destinataires des vos données personnelles, dans le cadre de l'établissement de la proposition d'assurance, de la conclusion ou de l'exécution de votre contrat, sont nos collaborateurs, toutes autres personnes appelées à en connaître, ou intervenant dans la gestion d'un sinistre, tant en France, au Maroc, à l'île Maurice, ou en Inde, et tout organisme professionnel habilité à centraliser les données issues des contrats d'assurance.

Les données personnelles recueillies à l'occasion de la vie de votre contrat pourront être utilisées par l'assureur dans le cadre de la mise en oeuvre d'un traitement de lutte contre la fraude aux prestations d'assurance et dans ce cadre être transmises à des organismes professionnels de lutte contre la fraude ainsi qu'à des enquêteurs.

Le transfert hors de l'Union Européenne des données personnelles collectées et traitées a été autorisé par la CNIL et est encadré par les clauses contractuelles types établies par la Commission Européenne.

Pour des besoins de formations, les appels sont susceptibles d'être enregistrés et sont détruits dans un délai de 60 jours.

Je reconnais être informé(e) que vous pouvez utiliser mes données pour me proposer des offres de vos partenaires sauf opposition de ma part en cochant la case ci-contre .

Je reconnais avoir reçu un exemplaire des Conditions Générales (Cf. Chapitre La Vie du Contrat), reprenant les dispositions de l'article L112-2-1 III du Code des assurances. J'ai bien noté que dans le cadre de la conclusion à distance de mon contrat d'assurance automobile, je ne dispose pas d'un droit de renonciation, sauf en cas de démarchage (art. L. 112-9 Code des assurances).

A, le

Votre signature pour accord :

Direct Assurance



Votre règlement Lisez attentivement ce qui suit

Votre cotisation annuelle est de : 247,00 €

Comment régler votre cotisation ?

1. Par chèque bancaire ou postal accompagné du talon de règlement ci-dessous.
2. Par carte de paiement, appelez-nous au 09 70 80 80 02 (Numéro non surtaxé).

Pensez au prélèvement automatique

Pour vos prochains paiements, simplifiez-vous la vie et choisissez le prélèvement automatique.
Pour cela, il vous suffit de compléter et signer le mandat de prélèvement ci-dessous et de nous le retourner accompagné d'un relevé d'Identité Bancaire ou Postal (R.I.B ou R.I.P).

TALON DE REGLEMENT à découper et à nous retourner

A l'attention de : Mercury Luc

Proposition de Contrat Auto n° : 6 231 123 166

A effet du : 01/01/2015

n° de compte client : 1 504 178 067

MODE DE REGLEMENT

Par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Direct Assurance

MONTANT A REGLER : 24,00 €

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA (à compléter, à découper et à nous retourner signé)

Référence unique du mandat (zone réservée aux services d'Avanssur) : 00LE000006231123166 Contrat n° : 6 231 123 166

En signant ce mandat, vous autorisez Avanssur à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'Avanssur. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé(e) par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit alors être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

INFORMATIONS DU PAYEUR (TITULAIRE DU COMPTE)

Nom – Prénom / Raison sociale :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Pays :

Compte à débiter (Important : les prélèvements sur compte-épargne ne sont pas acceptés).

Numéro international d'identification du compte bancaire (IBAN) :

Code international d'identification de votre banque (BIC) :

Type de Paiement : Récurrent Ponctuel

Fait à :

Le :/...../.....

DESIGNATION DU CREANCIER

Identifiant Créancier SEPA : **FR64ZZZ395200**

AVANSSUR dont la marque est Direct Assurance

48 rue Carnot

CS 50025

92158 Suresnes Cedex

FRANCE

Signature du payeur :

Les informations recueillies dans le présent mandat, qui doit être complété, sont nécessaires au traitement de votre demande et ne seront utilisées que pour les seules nécessités de sa gestion. Conformément aux articles 38 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, elles peuvent donner lieu à l'exercice de vos droits d'opposition, d'accès et de rectification auprès d'Avanssur, Service Consommateur - 48 rue Carnot - CS 50025 - 92158 Suresnes Cedex.

Direct Assurance

DOCUMENT A CONSERVER PRECIEUSEMENT



Règles de fonctionnement du Prélèvement Automatique

I - Conditions

Pour bénéficier du Prélèvement Automatique, vous autorisez Direct Assurance à prélever sur votre compte bancaire ou postal tout ou partie de la cotisation intervenant après la souscription de votre contrat. Pour cela, vous nous adressez un relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP), ainsi que le mandat de prélèvement ci-joint, complété et signé. Ce document est le document officiel qui remplace l'autorisation de prélèvement au niveau européen. A défaut, nous comprenons que vous renoncez au Prélèvement Automatique.

II - Fonctionnement

1 - Principe général

Si vous choisissez le Prélèvement Automatique à la souscription de votre contrat, le 1er prélèvement interviendra au plus tôt :

- pour le règlement lié à une modification sur votre contrat,
- lors de la prochaine échéance de votre contrat.

2 - Date des prélèvements automatiques

Les prélèvements automatiques interviennent sur votre compte le 4ème jour ouvré du mois.

3 - En cas d'avenant à votre contrat

La modification du risque ou de vos garanties peut entraîner une hausse du montant de votre cotisation : dans ce cas, le montant dû sera prélevé sur votre compte le mois suivant, ou celui d'après. Si cette modification entraîne une baisse de votre cotisation, le montant correspondant sera déduit de votre prochain prélèvement.

4 - Rejet du prélèvement automatique par votre banque et ses conséquences

Le rejet par votre établissement financier d'une demande de prélèvement automatique rend exigible le paiement de tout ou partie de votre cotisation. Il peut éventuellement entraîner la suspension de vos garanties, voire la résiliation de votre contrat en cas de non paiement des sommes dues.

Direct Assurance



Conditions de la garantie provisoire

Objet de la garantie

Cette garantie provisoire de 30 jours est accordée au souscripteur pour lui permettre de rassembler les justificatifs nécessaires à la souscription du contrat.

Prise d'effet

La garantie prend effet dès le lendemain 0 heure de la réception du paiement de la cotisation due pour une assurance provisoire.

En cas de paiement par carte bancaire, les date et heure de la prise d'effet des garanties sont inscrites sur la proposition de contrat.

Durée de la garantie

Elle est accordée pour une période de 30 jours à compter de la prise d'effet.

Conditions de garantie

Les garanties accordées pendant 30 jours sont celles décrites dans la proposition de contrat : elles le sont en fonction des déclarations sincères et de bonne foi du souscripteur.

Ces garanties sont accordées sous les conditions et dans les limites indiquées aux Conditions Générales et Spéciales du contrat.

Acompte

Pour démarrer une garantie provisoire, le règlement d'un acompte correspondant à une avance sur la cotisation annuelle TTC est nécessaire (cet acompte inclut les frais de gestion, la contribution au fonds de garantie attentats et les taxes en vigueur).

Modification du risque

Le souscripteur doit nous déclarer par téléphone ou par courrier toute modification apportée à l'un des éléments figurant sur la proposition de contrat.

En cas de modification du risque ou si les justificatifs reçus ne correspondent pas aux déclarations faites lors de la souscription, nous nous réservons le droit de mettre fin à la garantie provisoire.

Fin de la garantie provisoire

Notre accord express pour une assurance annuelle reconductible, établie par la remise des Conditions Personnelles du contrat et du certificat d'assurance pour la période annuelle ou semestrielle, peut vous être refusée dans les cas suivants :

- non réception des documents dans les délais requis :

Dans ce cas, la cotisation perçue nous reste acquise dans son intégralité.

- étude de l'ensemble ou partie des documents demandés ou reçus :

Nous ne conserverons qu'un douzième de la cotisation annuelle TTC (ainsi que l'intégralité des frais de gestion, la contribution au fonds de garantie attentats et les taxes en vigueur).

Dans ces deux cas, les garanties, y compris l'assistance, s'éteignent le 31ème jour à 0 heure à compter de la date d'effet de la garantie provisoire.

Interruption de la garantie provisoire

Par le souscripteur, nous-mêmes, l'héritier ou de plein droit :

Se référer à l'article « Résiliation » de vos Conditions Générales Auto.

Par le souscripteur :

Le souscripteur peut demander par lettre recommandée, sans préciser le motif, l'interruption de la garantie provisoire avant la fin de la période assurée au titre de la garantie provisoire.

Le contrat temporaire prend fin au lendemain 0 heure de la réception par nous-même de la carte verte et du certificat d'assurance.

La cotisation nous restant due est calculée pour le nombre de jours effectivement garantis auxquels s'ajoutent les frais de gestion, la contribution au fonds de garantie attentats et les taxes en vigueur.

Direct Assurance

Demande de résiliation et de relevé d'informations

(à adresser à votre assureur précédent)

URGENT

1/Demandeur	
1 729 980 066	6 231 123 166
NOM	

ADRESSE	

_ _ _ _ _	

COMPAGNIE D'ASSURANCE	

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	

_ _ _ _ _	
2/Destinataire	

IMPORTANT : merci d'indiquer lisiblement les coordonnées
1 - du demandeur (le souscripteur du contrat)
2 - du destinataire (sa compagnie d'assurance précédente)

LETTRE RECOMMANDÉE

Madame, Monsieur,

Je vous informe par la présente lettre **recommandée** que je souhaite résilier mon contrat d'assurance
n°

- à la date d'échéance principale de mon contrat, soit le/...../..... (conformément aux conditions générales et particulières du contrat - article L113-12 du Code des Assurances),
- pour vente, donation ou destruction de mon véhicule (article L121-11 du Code des Assurances), soit le/...../.....
- pour augmentation de votre tarif ou de vos franchises, cette résiliation prendra effet 30 jours après l'envoi de la présente, soit le/...../.....,
- dans un délai de 30 jours à dater de ce jour, soit le/...../..... pour le motif suivant (en application de l'article L.113-16 du Code des Assurances) :
 - changement de domicile (1),
 - changement de régime ou de situation matrimoniale (1),
 - changement de profession, retraite professionnelle ou cessation d'activité professionnelle (1),
- en application de l'article L.113-15-1 du Code des Assurances (Loi Chatel). Cette résiliation prendra effet à l'échéance principale du contrat.

Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir dans les plus brefs délais un relevé d'informations pour la période du 02/12/2012 au 03/12/2014 (en cas de résiliation de contrat auto).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Fait à,
Le/...../.....

Signature du demandeur : (2)

(1) Joindre un justificatif
(2) La signature doit être précédée de la mention "Lu et approuvé"